

L'an deux mil seize, le mardi vingt six janvier, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain Roche, Maire.

Excusé : Jean-Yves LARONDE

Absent : Gilles GAYET

Secrétaire de séance : Annie TARANTOLA

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Travaux salle des fêtes :

Après étude des devis et délibération, le conseil municipal décide d'une réfection complète de la salle des fêtes. Le parquet sera arraché et un ragréage sera effectué afin de compléter la différence de niveau avec le carrelage existant. Il sera ensuite collé sur l'existant un nouveau carrelage. Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise ZANELLI pour un montant hors taxe de 9 627€10.

En ce qui concerne la confection du bar, suite à la décision prise lors de la dernière réunion de faire effectuer le travail par la section menuiserie du lycée professionnel de St Eloy les Mines, le conseil municipal approuve le devis d'un montant de 2 443 €.

Étude Contrat de Bourg :

Le résultat de l'appel d'offre a été :

Bureau d'études REALITES de Roanne	3 200 € HT
Atelier KIZILTAS architectes de Clermont Fd	8 000 € HT
Nathalie LESPIAUCQ architecte de Perpezat	9 400 € HT

Les services de l'UTT, qui ont analysé les propositions, conseillent une audition des trois entreprises pour obtenir des précisions complémentaires concernant leur compréhension de cette étude de faisabilité. Une réunion de la commission Contrat de Bourg est donc prévue le lundi 9 février prochain avec les trois candidats (l'un après l'autre).

Achat lève palette :

Monsieur le Maire propose l'achat d'un lève palette frontal adaptable sur le tracteur. Il présente ensuite les différents devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat d'un lève palette et approuve le devis d'Agro Service pour un montant de 699 € HT.

Titularisation du poste de cantinière :

L'année de stage de Madame Isabelle Bernigot étant terminée et son travail donnant satisfaction, le conseil municipal décide de la titulariser dans son poste.

Indemnité agent recenseur :

Monsieur le Maire rappelle que cette année la commune doit effectuer le recensement de la population. Madame Annie MANTIN a d'ailleurs été recrutée pour effectuer ce travail. Il précise que la dotation de l'INSEE s'élève à 1 105 € (charges patronales et salariales comprises). De nombreux déplacements seront occasionnés pour ce travail et estimant qu'il sera difficile d'établir un état, Monsieur le Maire propose d'attribuer une somme forfaitaire de 200 € pour couvrir les frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la dotation servira intégralement au paiement du salaire, des charges salariales et patronales de l'agent recenseur. Le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire de verser un indemnité de 200 € pour la durée du contrat.

Délibération pour prélèvement automatique frais repas cantine :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil d'école, il avait été demandé la possibilité pour les parents de payer par prélèvement automatique les factures de cantine. Après renseignement pris auprès des services de la trésorerie, il s'avère que le conseil municipal doit décider par délibération la mise en place de ce moyen de paiement. Il précise que ce sera une possibilité de paiement mais pas une obligation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des factures de cantines.

Délibération SIVOM à l'attention du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal :

Suite à son assemblée générale, le SIVOM Sioule et Bouble a donné un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal pour le volet eau tout en demandant le maintien des syndicats d'eau potable et d'assainissement. Le syndicat demande à chaque commune de délibérer sur ce point.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable pour le volet eau potable et assainissement, au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département de l'Allier avec le maintien du syndicat d'eau potable et d'assainissement, le SIVOM Sioule et Bouble, dans son intégralité de périmètre et de compétences.

Invitation Xanrey :

Suite à un courrier de la commune de Xanrey pour proposer d'accueillir Voussac cette année, une réunion a été effectuée. Le week-end du 21 août 2016 a été retenu si cela convient à Xanrey. Une commission composée d'André Bidet, Roland Civade, Thierry Colombet, Jean Fondard, Fabrice Granseigne, René Petit, Alain Roche, Jean Roumigié et Annie Tarantola a été créée pour organiser le voyage. Une prochaine réunion est programmée le vendredi 12 février à 20H au château de la Motte Verger.

Travaux voirie 2016 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la réfection du chemin du Bejet (280 ml + 30 ml), du chemin des Creuziers Beauvais (1695 ml), du chemin de Beaurond (1275 ml), du chemin du Plaix (515 ml) et chemin du Crochelet (445 ml), les estimations s'élèvent à 67 346,40 € HT. Il explique que le conseil départemental a mis en place un nouveau dispositif de subvention pour les travaux de voiries qui peut-être sollicité tous les deux ans.

Le Conseil Municipal décide de faire également évaluer les travaux pour le chemin de la Valette et demander la subvention du Conseil Départemental à son taux maximum.

Questions diverses :

- Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention du service hygiène et sécurité pour ce qui concerne la mise à jour du changement de nom de l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre) en agent de prévention.

- Legs de Madame Gaulier : Monsieur le Maire informe le conseil que le legs de Mademoiselle Gaulier est caduc. Cette information est donnée par Maître Henry qui précise, après "relecture et interprétation" du testament, que le legs précédemment annoncé était en fait révoqué par un testament récent. Face à ce coup de théâtre, peu courant, le conseil prend acte et décide que des explications complètes et claires doivent être demandées au notaire.

- Le conseil municipal décide d'instaurer la redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Le SDE sera chargé de récupérer cette redevance et de la reverser à la commune.

- Le conseil municipal a procédé à la lecture des mesures de vitesse sur le RD 46 à l'entrée de la commune route du Couvent. Il s'avère que dans le sens Montluçon St Pourçain 50 % des véhicules circulent au dessus de 69 km/h et dans l'autre sens 50 % des voitures roulent au dessus de 62 km/h. La vitesse étant limitée à 50 km/h, le dépassement est quand même important et il faudra peut-être envisager l'installation d'un radar pédagogique ou un aménagement pour faire ralentir.

- Monsieur Mocci fait part de doléances de plusieurs habitants de la grande rue qui se plaignent de la propreté et notamment du problème de déchets qui tombent dans les regards.
Il est décidé d'installer des grilles devant les bouches d'égout pour éviter ce problème.

Alain ROCHE	
Georges ROBIN	
Nicolas THEVENIN	
Ludovic RAMIN	
Philippe LACOUR	
Catherine LAMY	
Gérard LEMAIRE	
Alfred MOCCI	
Annie TARANTOLA	